

DÉCLARATION DU GROUPE SPÉCIAL DE NÉGOCIATION DE COCA-COLA EUROPEAN PARTNERS (CCEP)

PENDANT PRÈS DE TROIS ANS DE DISCUSSIONS, LE GROUPE SPÉCIAL DE NÉGOCIATION S'EST BATTU POUR UN ACCORD DIGNE ET RESPECTUEUX DES SALARIÉS EUROPÉENS DES PARTENAIRES EUROPÉENS DE COCA-COLA.

COCA-COLA PROPOSE À SES REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL UN ACCORD QUI EST INFÉRIEUR AU CADRE JURIDIQUE APPLICABLE.

PENDANT LES NÉGOCIATIONS COCA-COLA, IL Y A TOUJOURS EU UNE ATTITUDE AGRESSIVE ET NON PROFESSIONNELLE ENVERS LES REPRÉSENTANTS DES TRAVAILLEURS, LEURS EXPERTS, LE SYNDICAT EUROPÉEN ET SES ORGANISATIONS MEMBRES.

DEPUIS LE DÉBUT DES NÉGOCIATIONS, LA DIRECTION A INSISTÉ POUR IMPOSER UN ACCORD QUI NE TIENT PAS COMPTE DES OBLIGATIONS ET DES DÉFINITIONS DU CADRE JURIDIQUE EUROPÉEN ET NATIONAL.

COCA-COLA MONTRE QUE L'ASPECT SOCIAL N'EST PAS UNE PRIORITÉ.

DEPUIS PRÈS DE 3 ANS, LA COCA-COLA Cesse d'informer ou d'impliquer les représentants des travailleurs et des volontaires dans les pertes d'emplois (2500 emplois dans 13 pays, soit 10% de l'effectif total). Et ce, en précisant et en modifiant les conditions d'emploi sans les expliquer.

**Coca-Cola ne peut répondre à l'image qu'elle
veut donner à ses clients, à ses employés et à
ses actionnaires.**